

(Namur, le 28 septembre 1914, à ses collègues du Collège :)

« J'accepterais avec résignation ma captivité si elle était légitime et si les usages de la guerre pouvaient la motiver. Mais elle est injuste, et c'est par l'effet d'une indéfendable erreur que je suis privé du droit de servir mon pays et ma ville natale...

J'ai été frappé sans avoir été entendu. On ne m'a convoqué que pour me notifier la décision prise et je n'ai été admis à fournir aucune explication quelconque...

Le 20 août, à l'arrivée des troupes allemandes, une contribution fut requise à charge des communes de l'agglomération bruxelloise. Cette réquisition nous fut notifiée par le commandant Kriegsheim en vertu des pouvoirs dont il était nanti. Le commandant déclara, en réponse à nos protestations, que cette contribution de guerre avait pour destination le paiement des vivres, approvisionnements et objets à exiger de la population ; qu'en conséquence le versement se ferait en réalité au profit des habitants de l'agglomération bruxelloise et qu'ainsi se créerait une circulation d'argent de nature à entretenir la vie économique dans la cité.

Lors des négociations qui aboutirent à l'arrangement du 24 août, le commandant Hoffmeister, en présence du général von Jarotsky et du conseiller Grabowsky et sans contradiction de leur part, renouvela ces affirmations et les précisa même ...

Telle fut la justification des engagements auxquels nous avons consenti. On en trouve la confirmation manifeste dans l'affiche récente du gouverneur militaire où il est fait allusion au traitement de faveur dont les Bruxellois ont bénéficié à la différence des habitants des autres cités du Pays. Il se conçoit d'ailleurs que nous ayons consenti à verser une certaine somme à l'avantage de nos concitoyens, mais il ne se concevait pas que *volontairement* nous l'eussions versée pour être employée à faire la guerre à notre Patrie et à ses alliés.

Aussi lorsque le gouvernement militaire allemand nous fit connaître qu'à défaut de notre consentement à un versement nouveau, il cesserait de payer le montant des réquisitions, j'eus pour devoir de lui écrire que ce serait *altérer dans son essence* une convention à laquelle avait présidé, je n'en voulais pas douter, de la part de l'autorité allemande, comme de la nôtre, la plus entière bonne foi.

On a passé outre néanmoins. En fait, ainsi que l'établit mon dossier, des personnes ayant présenté des bons de réquisitions à l'Intendance ont été renvoyées sans paiement avec avis de s'adresser désormais à l'Hôtel de Ville.

Or, à ce moment, je le sais de source certaine, les vingt millions de francs accordés par nous n'étaient pas encore intégralement dépensés.

En agissant de cette manière, l'Autorité Militaire allemande nous mettait dans l'impossibilité morale de convertir en espèces les bons de caisse auxquels nous avons encore à faire honneur à l'échéance du 30 courant et qui représentaient le solde de l'opération en litige.

J'ai été persuadé qu'une explication loyale aurait dissipé tout malentendu et aurait amené un accord. Mais je n'ai pu exposer la Ville à voir son crédit éventuellement ébranlé. Et c'est dans cet esprit, qu'à titre conservatoire, j'ai adressé aux établissements financiers de la place une circulaire où, sans mettre en cause le gouvernement allemand, j'ai annulé les bons du 30 septembre. Je ne m'interdisais pas, s'il y avait lieu, de les valider de nouveau ultérieurement et même avant l'échéance. Mon seul but était d'éviter, pour le cas où une entente n'interviendrait pas, d'être en présence de tiers-porteurs exposés à un préjudice.

Il s'agit donc d'un différend sur une question de droit. Et c'est pour cela que l'on m'arrête, que l'on m'emprisonne et que l'on m'exile.

Si cette décision était maintenue, elle constituerait une flagrante iniquité.

Les souffrances que comporte le régime cellulaire ne pèsent pour rien dans ma réclamation. Je ne crains pas plus ces souffrances-là que d'autres.

Mais je demande à reprendre ma charge - avec ses responsabilités et ses risques - parce que tel est mon devoir et que tel est mon droit.

A vous, mes chers Collègues, d'obtenir qu'il en soit ainsi ...

ADOLPHE MAX. »